



*Travailler à permettre aux autres de travailler.*

Liane Mozère

# « MAMAN SÉRIEUSE CHERCHE ENFANTS À GARDER... »

PETITS MÉTIERS URBAINS AU FÉMININ

**D**e tous temps, des femmes appelées nourrices ont gardé et nourri des enfants des villes qui n'étaient pas les leurs (Garden, 1975, Fay-Salloy, 1980). Elles occupent une position sociale primordiale et si nous parlons de « petit métier au féminin »<sup>1</sup>, c'est pour mieux souligner le paradoxe, voire l'aporie auquel il renvoie<sup>2</sup>. Assurant la socialisation d'un nombre considérable de jeunes enfants dont les mères travaillent « au dehors », ces femmes occupent une fonction centrale et essentielle dans nos sociétés. Au 1er janvier 1996 on compte en France 261 900 assistantes maternelles « à la journée » et 29 970 assistantes maternelles en crèches dites familiales<sup>3</sup> agréées par les services de la Protection maternelle et infantile<sup>4</sup>. Le nombre de nourrices « au noir » est inconnu<sup>5</sup>.

L'agrément est un acte administratif qui prend, en Seine-Saint-Denis, lieu de notre recherche, la forme d'une visite effectuée au domicile par une puéricultrice ou un médecin et d'un entretien conduit par un membre de l'équipe de PMI. La décision d'agrément intervient au cours d'une commission d'agrément ; des sessions de formation sont organisées par la suite par la PMI auxquelles la nouvelle assistante maternelle est tenue d'assister. Agréée ou non, cette activité se situe dans une zone floue entre l'emploi « au dehors » et la vie familiale. Elle s'inscrit dans le secteur des services où travaille la majorité des femmes (3 femmes sur 4). Le fait qu'elle s'exerce au domicile et concerne des enfants, traditionnellement considérés comme l'apanage « naturel » des femmes, la disqualifie socialement. Enfin ce « travail rémunéré domestique » (Mozère, 1995) s'inscrit « naturellement » autant dans ce qui est attaché à cette sphère domestique, à savoir le voisinage et l'interconnaissance, qu'en adjacence à ce que Laville et Marchat appellent les services de proximité ou services aux personnes (1995).

## Territoire urbain et accueil nourricier

Étroitement lié au travail féminin « au dehors », l'accueil nourricier s'inscrit aujourd'hui dans le territoire urbain<sup>6</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle ce dispositif « déplaçait » les

nourrissons des villes au fond des campagnes (Morvan, Limousin, Ardèche) ou aux franges rurales des grandes villes (Normandie). Aujourd'hui, c'est majoritairement au cœur même de la ville que se pratique cette activité. Non pas seulement au centre ville, mais aussi dans les périphéries populaires et dans les zones urbaines où subsiste ce que les urbanistes appellent une « mixité sociale ». C'est à la porte des écoles que l'on peut voir assistantes maternelles et nourrices « au noir », la poussette à la main, venir récupérer les frères et sœurs des bébés qu'elles gardent, qu'elles emmènent déjeuner à midi, qu'elles font goûter à quatre heures et qu'elles installent ensuite avec des jeux ou devant la télé, en attendant le retour de la mère. Elles s'adonnent

---

1. Quelques hommes exercent, semble-t-il, l'activité d'assistant maternel. Une émission récente sur Arte permettait de découvrir un assistant maternel, expert et attachant, qui vivait apparemment seul et qui se faisait appeler « tonton ». Ces cas sont cependant rares, d'une part à cause du poids des représentations sociales attachées à la différenciation des sexes sur le plan des professions et de l'autre à cause de la faiblesse des rémunérations.

2. L'invisibilisation sociale de la fonction provient notamment d'une absence de volonté politique récurrente, mais elle résulte également et de manière plus générale de l'invisibilisation de fonctions sociales liées à la sphère de la reproduction et qui sont, dans nos sociétés, assignées socialement et culturellement aux femmes. « Petit métier » renvoie par conséquent dans notre esprit à une minorisation socialement construite que nous récusons à cause de son importance dans le processus de socialisation.

3. Regroupement institutionnel d'assistantes maternelles.

4. Les textes réglementant la Protection de l'Enfance stipulent que toute personne appelée à garder en dehors de leur domicile des enfants entre 0 et 6 ans doit être agréée par les services départementaux concernés, en l'occurrence la PMI. Des sanctions sont prévues en cas de non-respect de ces textes.

5. Des estimations existent concernant la demande potentielle de garde pour les enfants de moins de trois ans dont les mères travaillent « au dehors », mais celles-ci n'échappent pas à un certain flou, peu de mères acceptant de reconnaître, dans le cadre d'une enquête, recourir aux services d'une nourrice « au noir ». Elles parleront plus volontiers de « services » ou de « garde par la famille » (Desplanques, 1985).

6. Il existe également de l'accueil nourricier en zone rurale, une recherche en cours de Catherine Tourette en région poitevine pour le compte de la CNAF permet de connaître la situation pour une dizaine d'assistantes maternelles en zone rurale (1998).

à une véritable petite «industrie», souvent tolérée plus que véritablement autorisée<sup>7</sup>. En fait l'économie domestique de l'accueil nourricier s'inscrit, non dans un désert de relations, dans un monde anomique, mais plus que toute autre au cœur d'un système d'interconnaissance qui prend la forme d'un réseau dans la ville. La plupart des assistantes maternelles et des nourrices «font affaire» en gardant les enfants d'une voisine rencontrée au square ou à l'école, ou tout simplement dans l'escalier. D'autres posent des affichettes proposant leurs services dans un commerce ou dans la cage de l'escalier. Il va de soi que pour nouer l'arrangement de la garde, cette proximité s'avère indispensable..

C'est donc le contexte urbain que notre travail permet d'appréhender d'une autre manière, non plus lieu de migrations alternées «aveugles» ou de flux anonymes, mais territoires parcourus, fatigués, traversés, colorés, «animés» par le travail même des assistantes maternelles et des nourrices. Ces groupes de femmes et d'enfants qui apparaissent à heures fixes dans les rues, tracent des itinéraires dans la ville, rendent visible, concret et perceptible un travail ailleurs si souvent abstrait et lointain. Le voilà ancré dans la rue en attendant de se replier dans l'espace domestique. Les observations que nous avons pu mener à La Courneuve, dans les squares, à la porte des écoles, mais aussi au pied des immeubles, dessinent les contours d'une sociabilité urbaine qui permet d'échapper au travail «familial», à l'enfermement domestique. Femmes et enfants y gagnent en publicité, en citoyenneté. La ville y gagne en «espaces habités» (Pétonnet, 1982), en espaces notamment habités par cette forme particulière de travail alors que le tissu urbain productif de bien des banlieues est dévasté, troué de friches.

Dans un article «Cachez ce peuple que l'on ne saurait voir», Vincent Milliot (1996) analyse l'iconographie des petits métiers de la rue. Ceux-ci ont traversé, on le sait, les époques et les continents. Aujourd'hui, des petits métiers liés à la consommation – vendeurs à la sauvette, livreurs de pizza, vendeurs de merguez dans les manifestations de rue – se développent, tandis que disparaissent simultanément d'autres métiers ambulants liés à des formes de savoirs professionnels – vitriers, rémouleurs, chiffonniers et, dans une moindre mesure, ferrailleurs de plus en plus expulsés de l'espace urbain. Comme les nouvelles formes d'emploi qui se développent dans les «interstices urbains» (Hatzfeld *et al*, 1997), ces dernières activités mobilisent des savoir-faire et des compétences traditionnellement liées à des «métiers», au contraire des petits métiers liés à la consommation. En ce sens, ne pourrait-on ranger les assistantes maternelles et les nourrices parmi les «petits métiers urbains «ceux qui donnant consistance aux proximités, au voisinage humanisent» en quelque sorte les espaces urbains?

Le travail nourricier, comme toutes les autres formes de travail, ne s'inscrit pas exclusivement dans une

logique de territorialisation, il est confronté à l'ailleurs de la ville; car l'arrangement de l'accueil nourricier se situe à l'interface du local et du déterritorialisé, entre le domestique et le travail «au dehors» des mères qui confient leur enfant à garder. Par cette inscription dans le tissu urbain et dans le tissu relationnel qui s'y déploie, assistantes maternelles et nourrices peuvent regagner un accès au risque du dehors que suppose toute forme de socialisation par le travail. Mais plus largement elles accompagnent les enfants dans leur socialisation à l'urbanité. En les promenant en ville, en les accompagnant dans ses rues et ses places, au contact de la diversité des rencontres et des lieux, elles leur apprennent la ville, et l'appivoisent pour elles-mêmes en expérimentant richesse et diversité. Elles engrangent ainsi les impressions et les expériences susceptibles de construire un espace potentiellement partagé.

### Activité nourricière et «effet quartier»

Les assistantes maternelles et les nourrices connaissent aussi très bien l'«effet quartier» contre lequel s'est développée la politique de la ville. Ce sont les quartiers les plus stigmatisés qui sont en effet les plus touchés par le chômage puisque 40 % des assistantes maternelles qui y résident n'accueillent pas d'enfants<sup>8</sup>. Cet «effet quartier», s'il résulte pour une part de l'éloignement de ces territoires du centre et d'une accessibilité réduite aux transports en commun, concerne les effets de dégradation d'image ou de «réputation» (Dulong, Paperman, 1985).

Ce que les entretiens permettent d'illustrer c'est une forme de «stigmatisation» territoriale. La domiciliation des assistantes maternelles peut constituer un handicap déterminant. Madame Krim, qui a pourtant déjà travaillé avec les services sociaux et éducatifs de la DDASS pour une enfant confiée à l'Aide sociale à l'enfance, et qui demeure Mail de Fontenay, (La Courneuve 4000 Sud) a pris contact avec la crèche familiale. Celle-ci regroupe, sous la responsabilité d'une puéricultrice-directrice, un ensemble d'assistantes maternelles agréées. La crèche familiale a refusé la candidature de Madame Krim en ces termes : «Nous ne recrutons pas d'assistantes maternelles des Quatre Mille». Cette fin de non-recevoir renvoie, des entretiens ultérieurs avec divers responsables de la PMI nous l'ont confirmé, moins à une discrimination a priori qu'à une prise en compte

7. Nous reviendrons plus loin sur ces petits «à côtés» que l'on trouve tant chez les nourrices que chez un certain nombre d'assistantes maternelles. Récemment une assistante maternelle s'est vue retirer son agrément par la PMI et condamner par la justice : elle accueillait quotidiennement vingt enfants et «employait» trois personnes pour s'en occuper !

8. Sur l'ensemble du territoire de la commune, 37 % des assistantes maternelles sont au chômage. Lorsqu'elles sont étrangères, une sur deux est au chômage.

réaliste de la position des parents utilisateurs de la crèche familiale. Ceux-ci refusent de fait de se rendre dans certains quartiers pour faire garder leur enfant. Un autre exemple permet de comprendre la manière dont joue la discrimination territoriale. Madame Fatoussi et Madame Benani sont sœurs; tunisiennes de la seconde génération ayant respectivement 27 et 30 ans, mères de jeunes enfants, elles parlent un français impeccable et habitent, l'une au centre ville et l'autre dans le secteur Verlaine (La Courneuve 4000 nord). L'une a deux enfants en garde et l'autre ne reçoit pratiquement aucun appel. Madame Thakkar confirmera « Pour certains, l'adresse suffit. Ils ne viennent pas ».

« Notre quartier est mal vu, même si ce n'est pas pire qu'ailleurs », dit à contre cœur Madame Benani qui habite les Quatre Mille nord. Pourtant Madame Fatoussi qui est logée dans un immeuble édifié grâce au 1 % patronal au centre ville apporte un élément supplémentaire : « Les parents d'enfants qui vivent aux Quatre Mille ne veulent même pas faire garder leurs enfants dans leur propre quartier; ils essaient de trouver une assistante maternelle vers le centre ville par exemple, pas aux Quatre Mille en tous cas ». Madame Manoury qui demeure dans le secteur Jean Jaurès confirme ce fait, elle a accueilli deux enfants dont les parents habitaient au Quatre Mille et qui ne voulaient pas faire garder leurs enfants dans leur quartier. L'ostracisme est donc double, il est le fait des parents extérieurs aux Quatre Mille, mais également le fait de ceux qui y vivent et qui de cette manière cherchent sans doute à y échapper partiellement. Si la domiciliation des assistantes maternelles constitue un handicap déterminant, cela suppose que pour « faire affaire », ces dernières surmontent ce handicap et que pour ce faire, elles mobilisent d'autres compétences que les seuls savoir-faire « maternels ». Bref, qu'elles déploient des compétences sociales et subjectives.

## Intimité et espace publics : quelles relations en termes de genre ?

L'activité de ces femmes s'appuie sur des savoir-faire et des compétences de type maternel qu'elles considèrent toutes détenir, en général du fait de leur propre maternité. Comme le rappelait, il y a vingt ans déjà, Michèle Perrot, « les « travaux de femmes » s'inscrivent dans « le monde de la domesticité ». Plus précisément, « ces métiers s'inscrivent dans le prolongement des fonctions « naturelles », maternelles et ménagères ». Le modèle de la femme qui aide, dont Yvonne Verdier a décrit la prégnance quasi biologique dans le monde rural (1979), qui soigne et qui console, s'épanouit dans les professions d'infirmière, d'assistante sociale ou d'institutrice. Enfants, vieillards, malades et pauvres constituent les interlocuteurs privilégiés d'une femme, vouée aux tâches caritatives et secourables, désormais

organisées dans le travail social » (1978, 3-4). Évoquant la manière dont « les métiers de la crèche » se déclinent depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, nous avons, pour notre part, également montré leur contiguïté avec des savoirs supposés « innés », et résultant en fait d'une construction sociale sexuée (Mozère, 1998).

Dans des travaux rendant compte des opinions de parents utilisateurs des services d'une assistante maternelle, c'est cette dimension familiale, domestique « comme chez soi », qui est le plus souvent appréciée et recherchée en tant que telle. Il importe donc qu'assistantes maternelles et nourrices assument cette position, qu'elles occupent leur place, qu'elles soient des femmes de l'intérieur avec toutes les connotations sociales qui y



*Des compétences maternelles ou relationnelles ?*

sont attachées. Ce « familialisme » auquel les femmes engagées dans l'accueil nourricier sont censées souscrire renvoie à l'idée, socialement construite, selon laquelle non seulement la place des femmes est au foyer, mais que de plus, comme devait le développer Talcott Parsons, leur sphère d'action doit s'y limiter. Lorsqu'elles adoptent une telle position certaines peuvent éventuellement s'y reconnaître, mais doivent surtout s'y conformer. Pourtant cette activité peut-elle seulement être analysée en termes familialistes, ne fait-elle pas aussi entrer l'espace du public dans l'intimité familiale ?

Loin d'être circonscrit et limité à l'espace domestique, à l'espace du dedans, l'activité des assistantes maternelles est, au contraire, nécessairement tournée vers l'extérieur, vers l'ailleurs. Certes un nombre important d'assistantes maternelles, et notamment celles qui sont au chômage, se réfèrent, le plus souvent, de manière presque exclusive aux valeurs domestiques, aux normes de la « bonne mère », celle qui reste au foyer, notamment pour protéger ses enfants des dangers de l'extérieur. Mais si les femmes s'identifient fortement à l'espace domestique, on peut cependant observer des

relations de voisinage fortes à l'œuvre, à partir desquelles se constituent ce que S. Andrezian et J. Streiff Fénart appellent des relations de «clique» (c'est-à-dire celles qui privilégient les activités communes dans l'espace domestique comme regarder la télé ensemble l'après-midi). Ces relations de voisinage ouvrent l'espace domestique aux espaces extérieurs, aux espaces collectifs, aux équipements de proximité (Andrezian, Streiff-Fénart, 1983, Villanova, Bekkar, 1984). L'extérieur est, par exemple, investi par les femmes maghrébines dans les cours d'îlots, les jardins, les promenades des quartiers résidentiels. Madame Dabid qui demeure dans une résidence relativement bien entretenue et qui «connaît tout le monde», nous dira par exemple «J'ai des enfants plus par le voisinage que par la PMI; je connais tous ces jeunes, je les ai connus tout petits. D'ailleurs c'est agréable, dès qu'il fait beau on sort les enfants et on reste sur l'herbe, on bavarde, on surveille les enfants et on parle à tout le monde qui passe».

Les compétences maternelles sont nécessaires, elles sont reconnues, par le biais de l'agrément, mais sont-elles suffisantes? Ne convient-il pas de poser la question de l'usage qu'elles font de ces fameuses compétences «maternelles»? Que voulons-nous dire? Pour de nombreuses assistantes maternelles, étrangères notamment, avoir sollicité et obtenu l'agrément constitue, à certains égards, une démarche en rupture, à leurs yeux, avec les

enfants. Sollicitant l'agrément, souvent après l'âge de quarante ans, ces femmes ne rencontrent-elles pas une limite dans ce mouvement de publicisation? Obtenir l'agrément est-ce suffisant pour «faire affaire»? Face à la concurrence, de telles femmes, dotées d'une énergie indéniable, ne sont-elles pas handicapées par l'absence de ce que nous pourrions assimiler à des compétences sociales, acquises par l'exercice quotidien de rencontres, d'interactions sociales, de négociations?<sup>9</sup>

C'est une forme d'engagement, de mobilisation active qui, dans les conditions difficiles dans lesquelles nombre d'assistantes maternelles se trouvent, va être décisive. L'aisance, l'entregent, la *serendipity* – qui est la capacité de «dénicher», de saisir, le plus souvent par hasard, quelque chose ou quelqu'un qui vous «convient» ou qui vous procure un avantage<sup>10</sup> – l'à-propos, la vigilance et la rapidité d'adaptation aux situations : autant de ressources qui qualifient les compétences «maternelles» et qui sont susceptibles de placer celles qui les mobilisent en meilleure position pour trouver du travail. C'est de ce point de vue que nous parlons d'un engagement public, d'un engagement dans l'espace public, au sens où seule cette visibilisation sociale, cette publicisation rompant avec l'intimité domestique, peut les faire entrer dans un processus de professionnalisation effectif. Si tel n'est pas le cas, elles restent sur le seuil, dans un entre-deux (mondes) qui empêche leur entrée dans l'emploi. On voit donc que c'est la manière dont les assistantes maternelles font usage de leurs compétences qui va structurer leurs pratiques : celles qui «s'autorisent d'elles-mêmes»<sup>11</sup>, celles qui se sentent pleinement légitimes sont mieux placées sur ce marché du travail particulier que celles qui «attendent» à côté de leur téléphone.

C'est par un tel mouvement, c'est par un tel usage de leurs ressources que les compétences «maternelles»



Un service à la personne.

règles et traditions qui ont modelé le processus de leur socialisation primaire. Des travaux ont certes montré que l'installation en France a, dans de nombreux cas, partiellement modifié la place des femmes dans la famille, mais c'est souvent tardivement que ces assistantes maternelles ont entrepris la démarche d'agrément, à un moment de leur vie où leurs compétences maternelles ont été mobilisées dans le seul cadre familial et domestique pour l'éducation de leurs propres

9. Dans le cas des assistantes maternelles ayant antérieurement travaillé «à l'extérieur», nombreuses sont celles qui ont connu, comme madame Kongo, une Française mariée à un Camerounais, par exemple, l'épreuve du chômage, qui peut contribuer à les fragiliser subjectivement et paradoxalement les amener à adopter des conduites comparables.

10. Cette qualité est, pour les sociologues urbains, typiquement celle des citadins, dans l'univers urbain saturé de relations et d'opportunités (Hannerz, 1980, Joseph, 1980).

11. Cette notion a été avancée par Lacan au cours des années 1960 pour définir la position de l'analyste dans l'École freudienne qu'il créa en 1964. Récusant tout système d'accréditation médicale ou ordinaire des futurs analystes, Lacan devait les exhorter à «s'autoriser d'eux-mêmes» (Scilicet, 1, 1967). Il existait au sein de l'École freudienne plusieurs statuts : le «Membre de l'École» n'est pas reconnu analyste mais possède le droit de vote; l'«Analyste membre de l'École» (AME) – l'analyste qui souhaite devenir AME, qui assure la reconnaissance professionnelle, le demande lui-même; c'est un jury d'accueil qui statue, et les «Analystes de l'École» (AE) également nommés par un jury. Il remettra ce principe partiellement en question en instaurant un système de sélection qu'il appellera la «passe» fondée sur un nouveau rapport à l'analyse didactique (Roudinesco, 1986, 437-441; 450-455). S'autoriser «de soi-même» pour un(e) analyste, c'est s'exposer au milieu de pairs; s'autoriser «de soi-même» pour une assistante maternelle, et a fortiori pour une nourrice, c'est s'exposer dans un milieu hétérogène et pas nécessairement bienveillant.

de ces femmes seront qualifiées, valorisées et qu'elles permettront, éventuellement, que se noue l'arrangement de l'accueil nourricier. Ce qui signifie que les compétences « maternelles », associées aux savoirs dispensés par les formations<sup>12</sup> institutionnelles ne seront utiles, efficaces et valorisables qu'à cette condition.

## L'archipel des « petits métiers au féminin »

Au lieu de rapporter l'accueil nourricier au seul paradigme maternel, ne conviendrait-il pas de l'analyser comme une forme de travail féminin non qualifié parmi d'autres, travail féminin en particulier défini par la mobilisation de compétences dites « maternelles » ou « féminines » et par la mise en place d'un système d'équivalence ou d'interchangeabilité des tâches ? Les directeurs de supermarchés recherchent également ce même type de compétences pour les caissières, censées développer des capacités de négociation, d'apaisement dans les relations avec les consommateurs (Soares, 1997). La trajectoire de nombre d'assistantes maternelles comme de nourrices peut être décrite comme une succession d'activités socialement attribuées aux femmes (soins aux enfants, soins aux personnes âgées, ménage, couture, assistantes de vie) et, d'une certaine manière, susceptibles de se substituer les unes aux autres. Passant d'une activité à une autre, apparemment sans états d'âme, ces femmes semblent constituer une sorte d'armée de réserve dans un secteur qui ne cesse de se développer et que l'on appelle indifféremment services à la personne, services de proximité ou services à domicile par exemple.

Les pouvoirs publics favorisent ce développement dans leur tentative de résorber le chômage : c'est ainsi qu'ont été institués les TUC et les CES, mais également l'allocation de garde d'un enfant à domicile ou AGED comme les chèques emploi-services. Les services à la personne s'adressent aux ménages et sont affectés plus particulièrement à la vie quotidienne : aide domestique courante, gardes d'enfants ou aide à la dépendance. Nous nous attacherons, pour notre part, aux seuls services aux ménages puisqu'aussi bien l'accueil nourricier se situe bien dans ce cadre. Ce secteur des services de proximité ou des emplois familiaux se déploie sur les mêmes terres que celles de l'accueil nourricier. Dans la grande majorité des cas ces emplois n'ont pas été choisis et résultent d'opportunités (Bretin, 1996, Bloch, Buisson, 1998, Causse, Fournier, Labruyère, 1998). Ce facteur est déterminant pour mieux comprendre et analyser l'apparente instabilité qui semble caractériser les trajectoires professionnelles d'un nombre important de ces femmes : s'agissant rarement d'un engagement configuré par une formation préalable, voire d'une vocation ou d'un désir personnel, les emplois ne font guère l'objet d'un investissement revendiqué.

Tout comme pour les assistantes maternelles ou les nourrices dans notre recherche, ces femmes (d'après les études de la DARES portant sur les chèques emploi-service, il s'agit presque exclusivement de femmes, 1997) mobilisent des compétences dites féminines, tout comme une forme d'engagement public où elles doivent adopter une posture de polyvalence. Elles peuvent, en effet, s'occuper successivement d'enfants, de personnes âgées, faire le ménage, de la couture, du repassage, du jardinage et ce parfois au cours d'une même journée. Certains auteurs parlent de « travail émietté » (Causse, Fournier, Labruyère, 1998). Il convient, à cet égard, de se remémorer l'extrême diversité des tâches à laquelle une assistante maternelle ou une nourrice sont confrontées : aux soins corporels il convient d'ajouter les activités afférentes à la cuisine, au ménage permanent – il importe en effet que l'intérieur domestique reste impeccable –, à la gestion du linge qui se surimposent aux tâches dites éducatives. Les employées à domicile se contentent par exemple rarement de garder des enfants, il leur est également demandé de faire la vaisselle, le ménage, de s'occuper du linge, de repasser et, plus généralement, de veiller au rangement de la maison.

Ces activités, comme le travail domestique en général, restent en grande partie invisible, (Chabaud-Rychter, Fougeyrollas-Schwebel, Sonthonnax, 1985, Dussuet, 1997), d'autant plus qu'elles touchent au domaine du « sale et du désordre », c'est-à-dire « ce qui est objet de dégoût » (Causse, Fournier, Labruyère, 1998). Dans ce travail au contact de la « souillure » (Douglas, 1981) et qui renvoie non seulement aux oppositions classiques entre pur et impur, mais encore aux dimensions inconscientes ouvertes par la psychanalyse, assistantes maternelles ou femmes engagées dans les emplois familiaux « touchent » aux aspects les plus intimes des individus<sup>13</sup>. Cette invisibilisation est-elle aussi celle que connaissent les femmes s'adonnant inlassablement et sans fin au travail domestique dans leur foyer (Dussuet, 1996) ?

## Accueil nourricier et services : concurrence ou perméabilités ?

Si la garde d'enfants s'inscrit d'emblée dans le secteur des emplois de services, peut-on pour autant inférer une perméabilité entre accueil nourricier et emplois familiaux ? Peut-on supposer qu'un certain nombre

12. Lorsqu'elles ont travaillé un an, les assistantes maternelles suivent une formation de 60 heures dispensée par la PMI.

13. Dans leur beau travail, *Cycle de propreté, espaces et pratiques. Analyse comparative des comportements dans le logement social à Saint-Étienne du Rouvray et à Sidi Saïd*, Tlemcen, Rabia Bekkar et J.-Y. Toussaint montrent bien la division sexuelle de l'espace (1994, 68). Aux femmes, l'intérieur et les espaces « intermédiaires », les espaces extérieurs ne concernant pas leur travail.

d'assistantes maternelles au chômage et certaines nourrices vont vouloir se tourner vers ce type d'activités? Une différence notable les oppose à un premier niveau d'analyse puisqu'aussi bien ce qui configure l'accueil nourricier est le fait qu'il s'exerce dans l'espace privé de l'assistante maternelle ou de la nourrice. Il ne peut, d'une certaine manière, pas se substituer, terme à terme, à des services rendus dans le cadre du domicile de l'employeur. Nous avons pu entendre nombre d'assistantes maternelles et de nourrices énoncer leur plaisir «à rester chez soi». En ce sens, il semblerait que les emplois familiaux ne les concernent guère. Cependant, là encore, la réécoute des entretiens apporte un éclairage différent.

L'amplitude du chômage, en effet, amène un certain nombre de femmes à indiquer, souvent *mezza voce*, que les services qu'elles rendent ne concernent pas que l'activité nourricière. Il aurait été étonnant qu'il en fût autrement. Il va de soi, nous semble-t-il, lorsque nous parlons d'infra-sociabilités et d'interconnaissance que celles-ci constituent un ensemble de pratiques qui ne se limitent pas à la garde d'enfants<sup>14</sup>. Comment peut-on en effet tracer des frontières définies, une fois engagé dans ce type d'interactions? Or, ce n'est pas le paradigme maternel qui configure les aides à domicile, c'est celui du couple domestique (au sens large)/maîtresse de maison. Même dans le cas de la «sous-traitance domestique», les femmes de ménage, par leur fonction de remplacement, sont directement liées à la maîtresse de maison et l'évaluation de leur travail se fait par référence aux seuls critères de cette dernière. Si les assistantes maternelles et les nourrices veulent glisser d'une activité à l'autre, il leur faudra changer radicalement de posture, adopter une autre position, tant professionnelle que subjective. Et sur ce nouveau marché du travail, cela risque d'accroître la concurrence à laquelle elles seront soumises tant la conversion qu'elles doivent opérer est grande. De plus une autre forme de concurrence risque de les handicaper résultant tout à la fois de la quasi universalité de ces compétences dites «maternelles» ou «féminines» et du développement prévisible des services fournis par les entreprises privées sous le signe de la flexibilité et de la «corvéabilité». Ce sont les cadres et les diplômés du supérieur, soit les habitants des villes globales, qui sont utilisateurs de ces services qui seront le plus souvent localisés dans des quartiers où ils sont domiciliés. Loin de ceux où demeurent la plupart des assistantes maternelles et des nourrices et où se développeront plutôt les petits métiers féminins – caissière ou vendeuse – dans une forme d'assignation sexuée qui se traduira rarement par un accroissement de la qualification, encore moins par une promotion professionnelle. Une armée de réserve pour le post fordisme configurée par le genre à l'heure où l'on parle de parité?

Dans ce contexte, c'est à un double mouvement que sont confrontées ces femmes. D'un côté les compétences «féminines» sont valorisées et leur utilité sociale est effectivement prépondérante dans une société où les femmes travaillent massivement «au dehors». Mais d'un autre côté, ces compétences «féminines», dans «ces métiers qui se possèdent «naturellement», (c'est-à-dire socialement) tant ils reposent sur des prédispositions sociales profondément ancrées» (Lahire, 1993, 24) sont disqualifiées. Elles «ne (reçoivent) aucune reconnaissance officielle de la part d'une quelconque *auctoritas* autre que celle, stigmatisante, que constitue la désignation de «BNQ» (bas niveaux de qualification)» (Lahire, 1993, 51). En ce sens, ne pourrait-on dire que ces petits métiers forment un continuum généralement caractérisé par la «corvéabilité» (Appay, 1996) et l'assujettissement pour celles qui s'y engagent?

Ne pourrait-on alors imaginer, face au développement des emplois familiaux par exemple, que certaines assistantes maternelles se saisissent de l'opportunité ainsi ouverte? Les formations offertes par la PMI pourraient, sans aucun doute, les aider à acquérir les compétences sociales nécessaires. Passer ainsi dans d'autres univers de travail leur permettrait peut-être d'acquérir une autre forme de qualification et de leur ouvrir l'accès à de nouveaux métiers. Cela suppose que l'espace domestique dans lequel se déroulent ces activités devienne des espaces professionnels pour elles, que leurs droits soient garantis, par exemple, par la médiation de structures associatives, mais également que l'aporie d'une «sexualisation» de ces tâches puisse éventuellement être dépassée. Comme l'évoquaient déjà F. Bloch et M. Buisson, l'absence d'hommes dans ce secteur tend à accroître l'invisibilisation, l'exploitation et la précarisation, «la quasi-absence d'hommes dans ces emplois à domicile est un impensé culturel. Leur présence obligerait en effet à reconsidérer les valeurs traditionnelles sur lesquelles repose la division sexuelle du travail» (Causse, Fournier, Labruyère, 1998, 94). C'est à cette condition seulement que les formations actuellement en émergence<sup>15</sup> pourront permettre de construire des processus de professionnalisation (Mozère, 1998) en lieu et place de voies de garage assignées aux femmes.

**Liane Mozère**

14. Nous avons vu plus haut que même dans le cas de garde d'enfants assurée dans le cadre du domicile de l'employeur, les employées s'adonnaient à une série d'activités «en plus».

15. Comme le certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile, le BEPA option services qui a une spécialité aide à la personne, le BEP «carrières sanitaires et sociales» qui a une mention complémentaire «aide à domicile», le certificat d'aptitude aux fonctions d'employée familiale polyvalente (CAFEP), l'attestation d'assistance de vie (Causse, Fournier, Labruyère, 1998, 99, Charraud, 1997).

## BIBLIOGRAPHIE

- Andreian Streiff-Fénart J., (1983), « Relations de voisinage et contrôle social. Le rôle des femmes dans les communautés maghrébines immigrées dans le Sud de la France », *Peuples méditerranéens*, Femmes de la méditerranée n° 22-23, janvier.
- Appay B., (1996), « Flexibilité et précarisation : vers la corvéabilité? », in Hélène Hirata et Danièle Sénotier éd., *Femmes et partage du travail*, Paris, Syros.
- Bekkar R., Toussaint J.-Y., (1991), *Cycle de propriété : espaces et pratiques*, rapport MELTE PCA.
- Bloch F., Buisson M., (1998), *La garde des enfants. Une histoire de femmes. Entre don, équité et rémunération*, Logiques sociales, Paris, L'Harmattan.
- Bretin H., (1996), « Les employées du nettoyage », in H. Hirata et D. Sénotier, *Femmes et partage du travail*, Paris, Syros.
- Causse L., Fournier, Labruyère, (1997), *Emplois familiaux*, Paris, Syros.
- Chabaud-Rychter D., Fougeyrollas-Schwebel D., Sonthonnax F., (1985), *Espace et temps du travail domestique*, Méridien, Klinksieck.
- Cresson G., (1995), *Le travail domestique de santé*, Paris, L'Harmattan.
- Croff B., (1994), *Seules : Genèse des emplois familiaux*, Paris, Anne-Marie Métaillié, coll. « Sciences humaines ».
- De Ridder G., Legrand Cl., (1995), « Distance professionnelle et intimité affective. les demandes paradoxales à l'égard des assistantes maternelles » in J. Kaufmann, *Faire ou faire-faire. Familles et services*, Paris, PUR.
- Douglas M., (1967, 1971), *De la souillure*, Paris, Maspero.
- Dussuet A., (1997), *Logiques domestiques. Essai sur les représentations du travail domestique chez les femmes actives de milieu populaire*, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales.
- Faj Sallois F., (1980), *Les nourrices à Paris au XIXe siècle*, Paris, Payot.
- Finch J., Groves D., (1983), *A labor of love. Women working and caring*, Londres, Routledge and Kegan.
- Flipo A., Olier L., (1998), « Faut-il subventionner les services à domicile? », *Économie et Statistique*, 1998 – 617, n° 316-317.
- Garden M., (1975), *Lyon et les lyonnais au XVIIIe siècle*, Paris, Flammarion, Sciences.
- Hatzfeld H., Hatzfeld M., Ringart N., (1998), *Quand la marge est créatrice. Les interstices urbains initiateurs d'emploi*, La Tour d'Aigues, L'Aube.
- Lahire B., (1993), *La Raison des plus faibles. Rapport au travail, écritures domestiques et lectures en milieux populaires*, Mutations/sociologie, Presses Universitaires de Lille.
- Lahire B., (1998), *L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, Études et Recherches.
- Laville J.-L., Marchat J. F., (1995), *Services, lien social et emploi : services de proximité et développement urbain*, Rapport au Plan urbain.
- Milliot V., (1996), « Cachez ce peuple que l'on ne saurait voir... Images des petits métiers parisiens et ségrégation sociale au XVIIIe siècle », in A. Fourcaut dir., *La ville divisée. les ségrégations urbaines en question. France XVIIIe-XXe siècles*, Créaphys.
- Perrot M., (1978), « Machine à coudre et travail à domicile », *Mouvement social*, n° 105, octobre-décembre.
- Perrot M., (1978), « De la nourrice à l'employée... Travaux de femmes dans la France du XIXe siècle », *Mouvement social*, n° 105, octobre-décembre.
- Perrot M. (Dir.), (1987), « Métiers de femmes », numéro spécial du *Mouvement social*, n° 140.
- Pétonnet C., (1980), *Espaces habités*, Paris, Galilée.
- Soares A., (1997a), « La solidarité comme stratégie de résistance : les caissières des supermarchés au Brésil et au Québec », *Stratégies de résistance et travail des femmes*, Paris, L'Harmattan.
- Verdier Y., (1977), *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris, Gallimard.
- Villanova R. de, Bekkar R., (1994), *Immigration et Espaces habités*, CIEMI, Paris, L'Harmattan.

**Liane Mozère** est maître de conférences à l'Université de Rouen HDR, laboratoires GRIS et IRIS-CNRS, Paris IX Dauphine. Elle travaille sur la question des métiers féminins dans la ville et sur les compétences dites féminines qu'ils mobilisent. Elle mène d'autre part des recherches sur les urbanités, en particulier dans les villes chinoises. Elle est notamment l'auteur de *Le Printemps des crèches. Histoire et analyse d'un mouvement*, L'Harmattan, 1992; *Micropolitiques et changement social, Habilitation à diriger des recherches*, 1994; « Agrément ou désagrément. Le statut des assistantes maternelles : ambiguïtés et réticences », in *Ethnologie française*, XXV, Mélanges, 4., 1995; « Les métiers de la crèche. Entre compétences féminines et savoirs spécialisés », in *Cahiers du GEDISST n° 22*, 1998; *Travail au noir et informalité. Liberté ou sujétion?*, L'Harmattan, 1999; « Les difficultés des assistantes maternelles étrangères face au chômage. Quelques indications concernant leur usage de la langue », 2000, Cahiers du CEDREF, Université Paris VII.  
<hllm@wanadoo.fr>